SOLIDARITÉ
ESTUAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Accompagnement Réfugiés

INTRODUCTION

Notre association exerce depuis 2018 des mesures d'accompagnement spécifiques pour les personnes réfugiées en logement. Intégré au plan de fluidité mis en place par la DDCS – Direction Départementale de la Cohésion Sociale- afin de libérer des places pour les nombreux demandeurs d'asile installés sur Nantes et sans hébergement, ces mesures avaient été réparties entre toutes les associations ayant des services dédiés aux personnes étrangères demandeuses d'asile et bénéficiaires de la protection internationale.

En 2020, nous sommes financés pour exercer 20 mesures d'accompagnement en logement social sur le territoire de la Carène[1] et 7 mesures en Résidence des Jeunes, foyer de jeunes travailleurs de Saint Nazaire.

Cet accompagnement ne se substitue pas mais vient en complément des dispositifs de droit commun pour favoriser l'autonomie de ces personnes nouvellement installées sur le territoire. L'objectif de cette mesure de 12 mois maximum est d'accompagner sur deux volets :

- l'appropriation du premier logement en France,
- les démarches afférentes au statut de bénéficiaire de la protection internationale.

Pour rappel, nous démarrons cette mesure à la date de sortie de la structure du DNA qui a orienté pour une première durée de 6 mois renouvelables sur évaluation au terme de cette première période.

Ces mesures ont été également impactées par la pandémie de coronavirus en réduisant de facto le nombre de rendez-vous avec les travailleurs sociaux et mettant en difficultés les accompagnements qui ont débuté à partir de février 2020. Nos financeurs se sont montrés compréhensifs sur des renouvellements de 3 mois pour absorber cette période très particulière.

[1] *La CARENE regroupe dix communes : Besné, La Chapelle-des-Marais, Donges, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire et Trignac.*

1. LES MENAGES ACCOMPAGNES EN 2020

Ménages et personnes accompagnées

Nous avons exercé 22 mesures en 2020 (pour 22 ménages différents) sur l'année soit 39 personnes différentes.

Nombre de mesures effectuées chaque mois en nombre de ménages

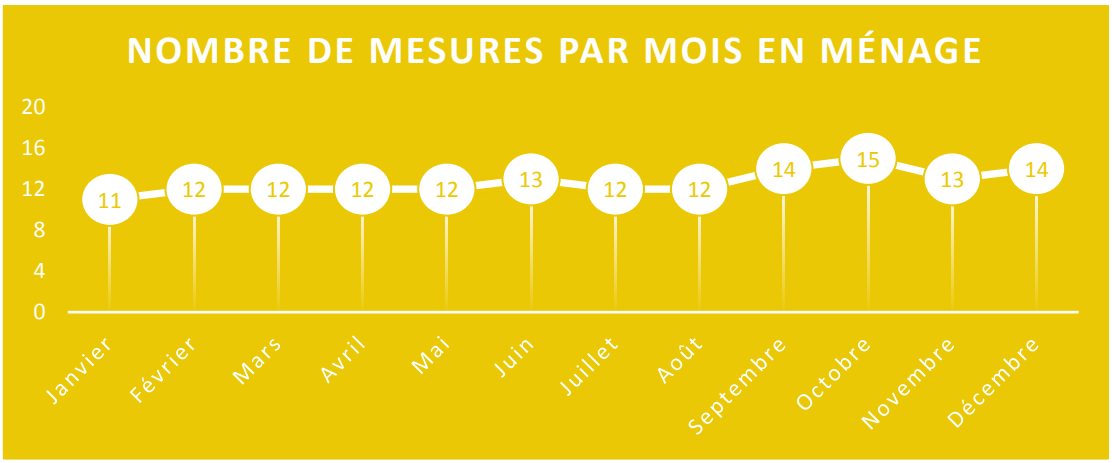

Nombre de mesures effectuées chaque mois en nombre de personnes

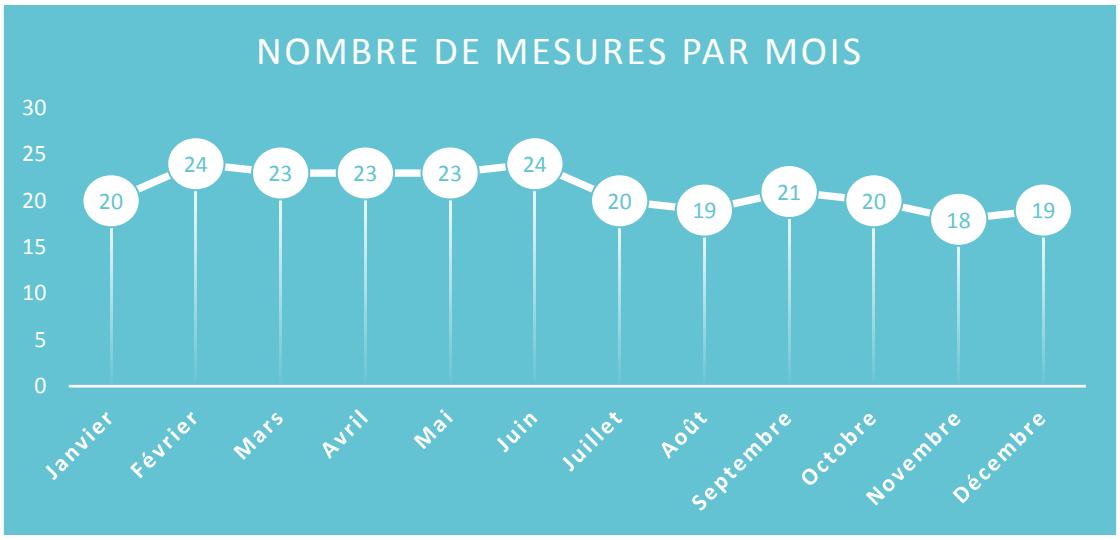

Nous n'atteignons pas le maximum de mesures financées fixé à 20 mesures en logement du parc public et 7 mesures en résidence des jeunes.
Cependant, ce dispositif ayant ouvert fin 2018 en logement public et mi 2019 en résidence des jeunes, nous constatons une hausse constate des demandes.

Nombre de ménages accompagnés par mois selon le logement

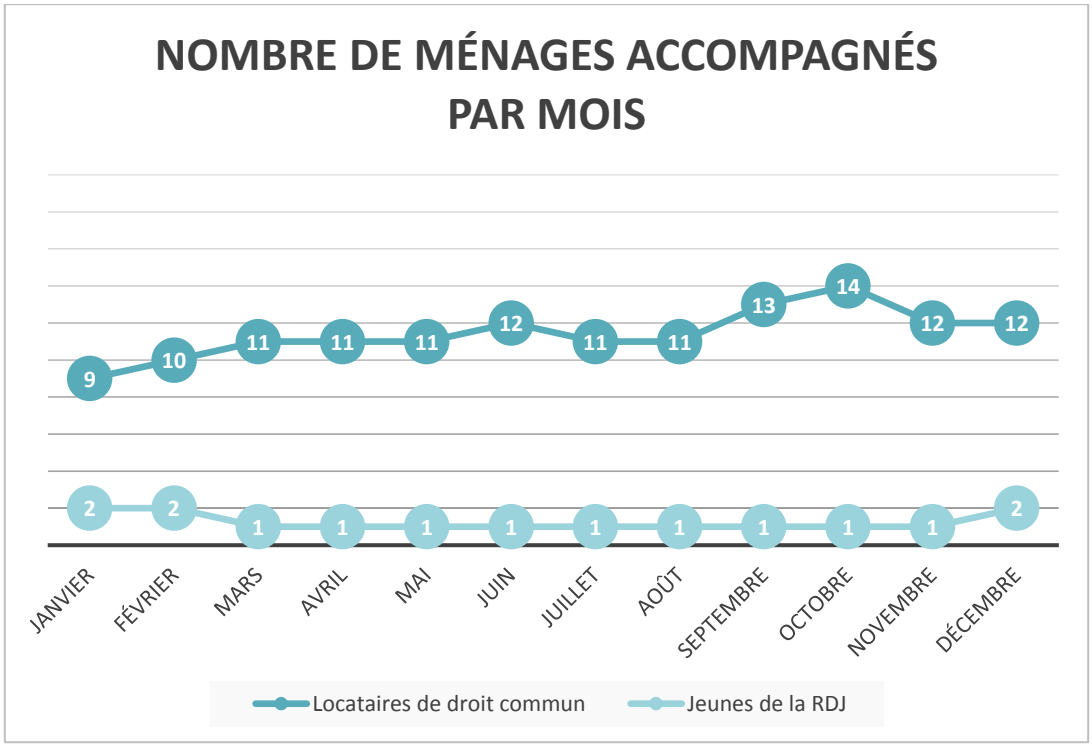

On constate sur ce graphique que les personnes que nous avons accompagnées sont majoritairement en logement du parc public.
Les bailleurs et communes d'installation se répartissent ainsi :

- Un homme seul sur Trignac en logement Logiouest,
- Un homme seul sur La Baule Escoublac - hors Carène – en logement Habitat 44,
- 19 ménages en logement Silène sur Saint Nazaire.

Nous avons accompagné 3 hommes seuls à la Résidence des jeunes dont 2 ont intégré un appartement Silène en cours d'accompagnement- comptés parmi les 19 - mais nous reviendrons sur leur parcours quand nous évoquerons les fins de mesures en 2020. Un homme sur les 3 est encore présent et accompagné en résidence des jeunes au 31/12/2020.

Nombre de ménages entrés et sortis en 2020

Entrés avant 2020 et présents au 31/12/20	Entrés en 2020 et présents au 31/12/20	Entrés et sortis en 2020	Entrés avant 2020 et sortis en 2020
0	11	3	8

Nous sollicitons peu de renouvellements exceptionnels au-delà des 12 prévus dans la convention et comme en 2019, n'avons pas systématiquement renouvelé l'accompagnement au terme des premiers 6 mois. Cependant, comme nous le verrons dans les durées de séjour, nous n'avons pas pu mener à bien les fins de mesures d'accompagnement lors du premier confinement de mars à mai 2020. En effet, cette période a mis en échec de nombreuses démarches du fait des fermetures d'administrations, nous a empêché de formaliser les fins d'accompagnement et d'assurer une passation vers les partenaires référents.
Ainsi, nous avons sollicité un renouvellement exceptionnel de 3 mois pour 3 ménages dont la mesure prenait fin entre février et mars 2020, renouvellement qui a été validé par notre financeur pour sécuriser la fin de mesure.

Composition familiale des ménages

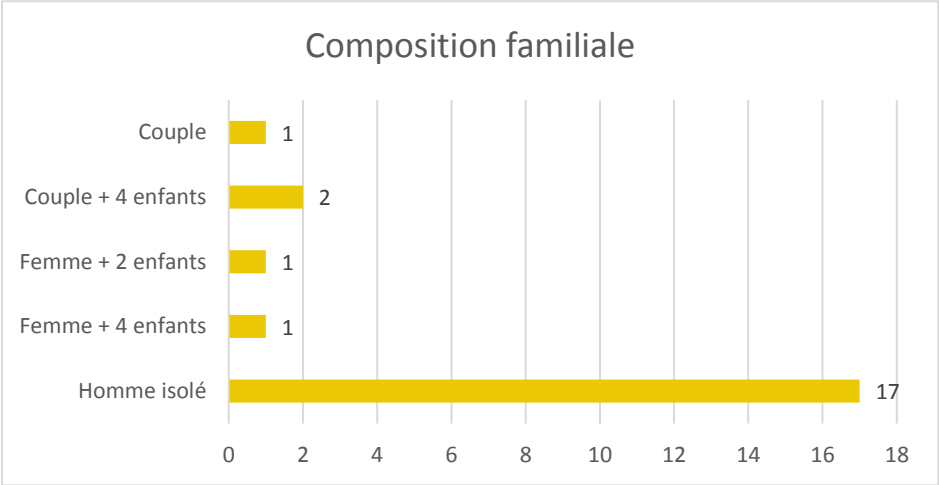

Le nombre croissant d'orientation d'hommes isolés est flagrant sur ce graphique et cette tendance est très révélatrice de l'année 2020. En effet, depuis le début des mesures d'accompagnements réfugiés, nous avons un équilibre familles/personnes isolées – cf. partie sur évolution de nos mesures. Cette forte proportion d'homme seuls est à mettre en corrélation avec les prescripteurs des mesures en logement public ou à la résidence des jeunes : le CADA France Horizon est notre principal orienteur et accueille de nombreux hommes seuls. Notre HUDA a peu sollicité de mesures pour des hommes en 2020 pour deux raisons :

- Le statut a été accordé à des personnes que nous accompagnions depuis plus de deux ans et ils avaient acquis une certaine autonomie ne nécessitant pas de mesure spécifique,
- deux personnes avec des problématiques de santé physique ou psychique importantes ont été orientées vers un CHRS et un CPH – Centre Provisoire d'Hébergement - apportant une réponse adaptée de proximité à leur vulnérabilité.

Il est également intéressant de noter que nous avons accueilli un couple sur demande exceptionnelle, orientée par le 115 et la SPADA – Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile- FTDA de Nantes. Ce couple était sans hébergement avant son entrée en logement ; dans cette situation, nous avons beaucoup participé à l'équipement de leur logement à leur arrivée par des prêts de mobilier associatif.

Deux familles monoparentales de femmes ont été orientées.

Enfin, nous n'avons jamais accompagné de femme isolée depuis 2018 et n'avons jamais encore eu de demande en attente. On peut supposer que Saint Nazaire n'offrant que 3 places pour femmes seules demandeuses d'asile en structure du DNA (gérées par notre association), la demande est faible.

Organisme à l'origine de la demande

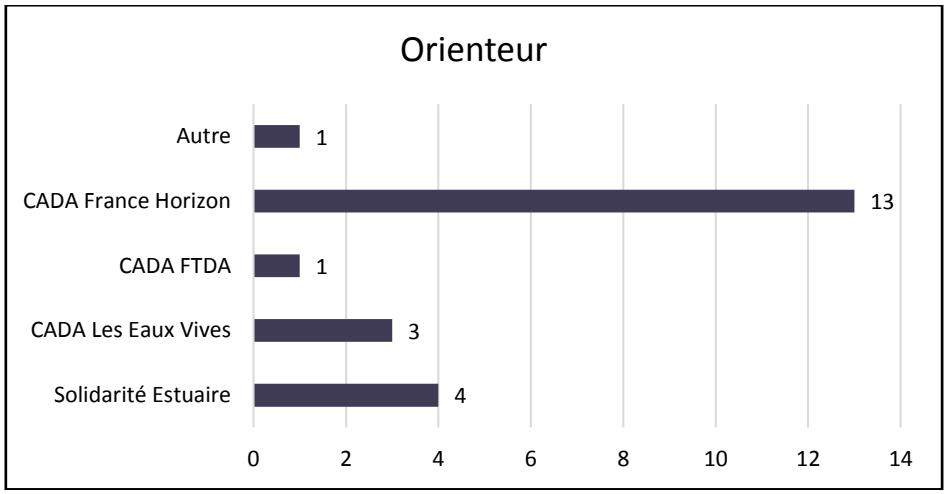

Pour rappel, cette mesure ne peut être sollicitée que pour des bénéficiaires de la protection internationale sortant d'une structure du DNA c'est-à-dire CADA, HUDA ou CAES - Centre d'Accueil et d'Examen de Situations - du département afin d'assurer une fluidité sur les places dédiées aux demandeurs d'asile. Nous avons été sollicités à deux reprises cette année par des CADA du département 49 mais un refus leur a été signifié par notre financeur.

On constate que ce dispositif a trouvé progressivement une visibilité sur le territoire car les demandes sur le contingent préfectoral et à la résidence des jeunes émanent depuis 2020 de CADA hors Saint Nazaire. Notre dispositif s'est également consolidé avec l'expérience ce qui nous a permis, par un travail en équipe porté par les travailleuses sociales et leurs constats de terrain, de formaliser un outil de présentation ainsi qu'une fiche d'orientation. Ces outils n'auraient su être construits en 2018 ou 2019 faute d'analyse.

Présents en commission intercada cadres et intercada travailleurs sociaux, nous avons eu l'opportunité de diffuser plus largement ce dispositif sur le territoire de la Carène. Actuellement, 3 dispositifs spécifiques existent sur la Carène à destination des personnes bénéficiaires de la protection internationale :

- Les programmes HOPE porté par l'AFPA et Synergie : parcours de formation professionnelle et apprentissage du français associé à un hébergement temporaire,
- Le dispositif Loca2 porté par l'ANEF : colocation en logement du parc public avec accompagnement social,
- Et nos mesures d'accompagnement réfugié en logement ou en résidence des jeunes pour les moins de 25 ans.

Nationalité des ménages accompagnés

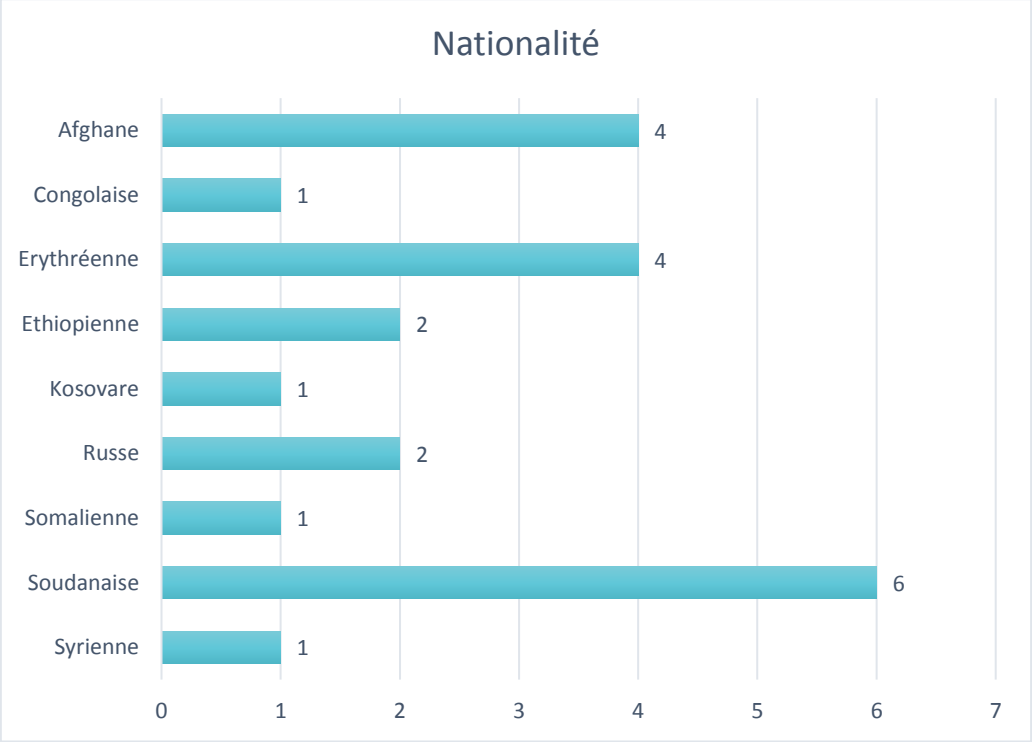

Ces nationalités sont le reflet des demandes d'asile au niveau national en 2019. En effet, selon le rapport d'activité de l'OFPRA en 2019, la première nationalité au niveau des enregistrements de demande d'asile à l'OFPRA est l'Afghanistan[2] avec 10.027 demandes sur 101.841 au total.

Les 4 familles que nous avons accompagnées sont originaires de Syrie, Russie, République Démocratique du Congo et Kosovo.

Le couple est originaire de Russie.

Ainsi les 17 ménages composés d'hommes seuls sont originaires d'Afghanistan et de la corne de l'Afrique : Erythrée, Ethiopie, Somalie et Soudan.

Tranches d'âge : âge moyen des adultes

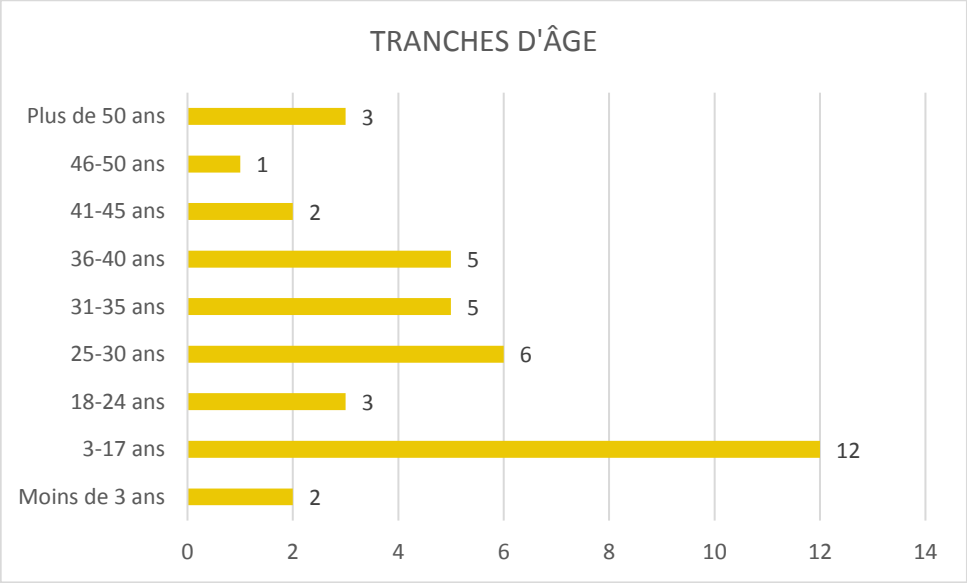

[2] *Consultable sur Rapports d'activité | OFPRA*

L'âge moyen des adultes est de 36 ans.

Quelques données concernant l'âge et le sexe des demandeurs d'asile au niveau européen[3]

Chiffres européens - En 2019, dans l'UE-27, plus des trois-quarts des primo-demandeurs d'asile (soit 77,3 %) étaient âgés de moins de 35 ans ; les personnes âgées de 18 à 34 ans représentaient un peu moins de la moitié (47,0 %) du nombre total de primo-demandeurs, tandis que près d'un tiers (30,3 %) du nombre total de primo-demandeurs étaient des mineurs âgés de moins de 18 ans.

Cette répartition par âge des demandeurs d'asile se retrouvait dans la quasi-totalité des 27 États membres de l'Union européenne, la proportion la plus importante de demandeurs étant constituée par les 18-34 ans. (...)

La ventilation par sexe montre que les primo-demandeurs d'asile sont plus souvent des hommes (61,9 %) que des femmes (38,1 %). Dans le groupe d'âges le plus jeune (0 à 13 ans), les garçons représentaient 51,2 % du nombre total de demandeurs d'asile en 2019. Des différences plus importantes ont été observées pour les demandeurs d'asile âgés de 14 à 17 ans ou de 18 à 34 ans, qui comptaient respectivement 67,9 % et 69,0 % de primo-demandeurs de sexe masculin, ce pourcentage diminuant à 58,0 % pour le groupe d'âge des 35-64 ans. Dans l'UE-27, en 2019, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes chez les demandeurs d'asile âgés de 65 ans et plus, même si ce groupe était relativement réduit (0,8 % du nombre total de primo-demandeurs d'asile; 0,5 % de femmes et 0,3 % d'hommes).

Nationalité (en personnes adultes)

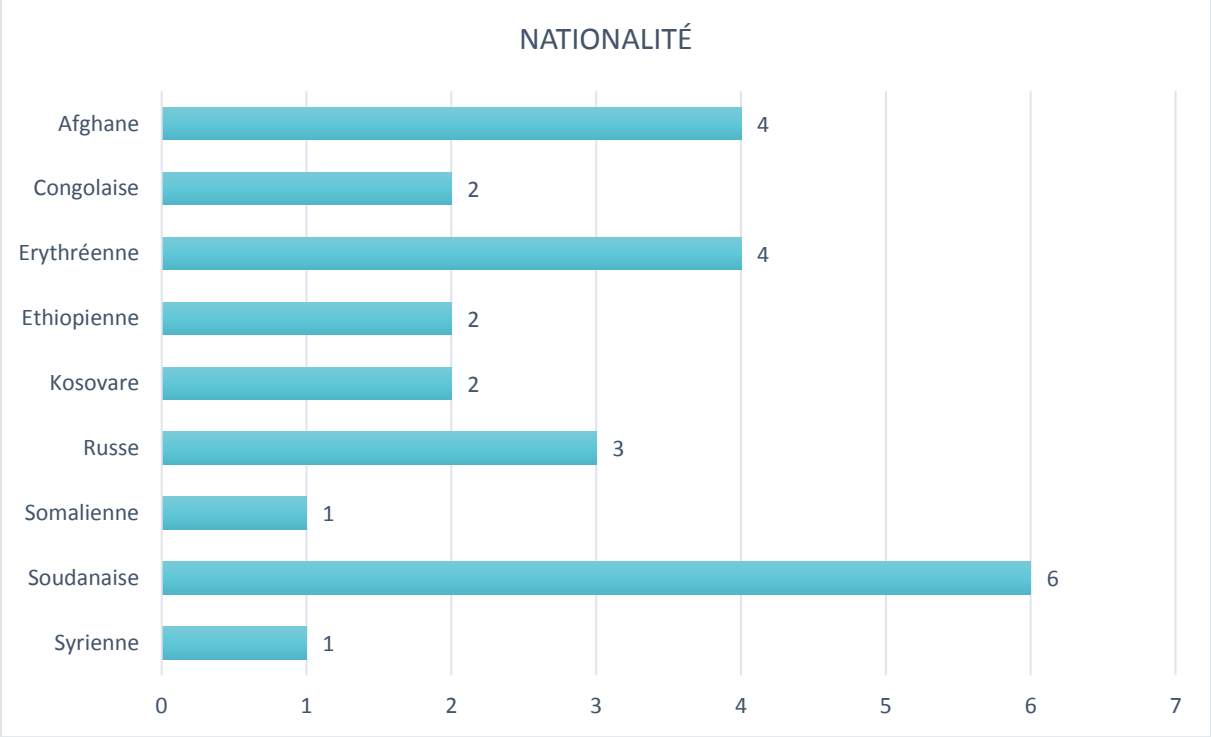

Statut administratif des personnes accompagnées (en personnes adultes)

La mesure ne s'adresse qu'à des personnes ayant obtenu une protection internationale. Ainsi, deux statuts sont présents parmi les personnes accompagnées : réfugiés qui ont une carte de séjour de 10 ans et bénéficiaires de la protection subsidiaire qui ont une carte de séjour de 4 ans renouvelable.

3 Statistiques sur l'asile - Statistics Explained (europa.eu)

Quelle différence réfugié/protection subsidiaire ?

*La qualité de **réfugié** est accordée aux personnes suivantes :*

- *Étranger persécuté dans son pays et qui ne peut ou ne veut pas se réclamer de la protection de ce pays. Il doit s'agir de persécutions fondées sur la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain groupe social (y compris pour des considérations liées au genre et à l'orientation sexuelle, au risque d'excision pour les femmes) ou les opinions politiques. On parle d'asile conventionnel en référence à la Convention de Genève du 28 juillet 1951.*
- *Étranger persécuté dans son pays en raison de son action en faveur de la liberté. Il peut s'agir, par exemple, de militants politiques ou syndicalistes, de journalistes, d'artistes ou d'intellectuels menacés pour leur engagement en faveur de la démocratie dans leur pays. On parle d'asile constitutionnel.*
- *Étranger qui a obtenu dans son pays la protection du Haut-Commissariat des Nations unies, mais ne peut plus y rester.*

*La **protection subsidiaire** est l'autre forme de protection.*

Elle est attribuée à l'étranger qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié et qui prouve qu'il est exposé dans son pays à l'un des risques suivants :

- *Peine de mort ou exécution*
- *Torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants*
- *Menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.*

En 2020, nous avons accompagné :

- 6 ménages ayant la protection subsidiaire : 2 familles - l'une du Kosovo et l'autre de Russie – et 4 hommes isolés originaires d'Afghanistan et du Soudan.
- 16 ménages ayant le statut de réfugié.

76 % des personnes isolées ont le statut de réfugiés.

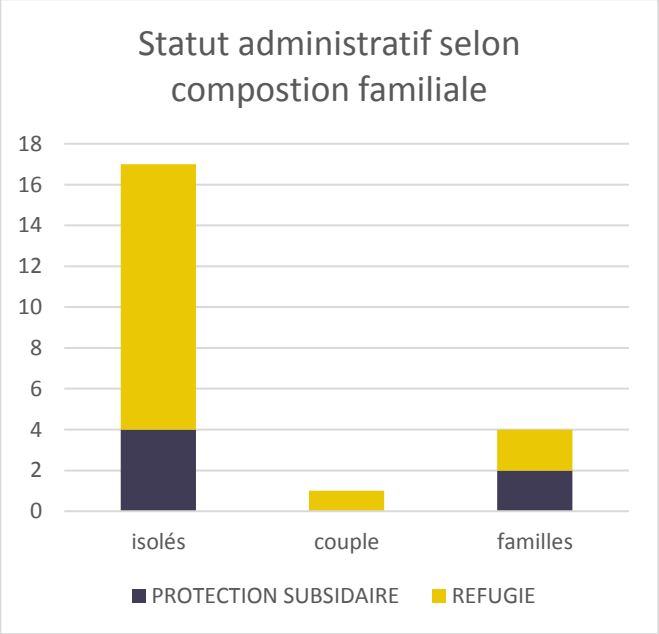

Il est important de savoir que ces deux statuts ouvrent les mêmes droits sociaux. Seule la demande de nationalité française n'est pas autorisée pour les personnes sous protection subsidiaire.

Date d'obtention de la protection internationale

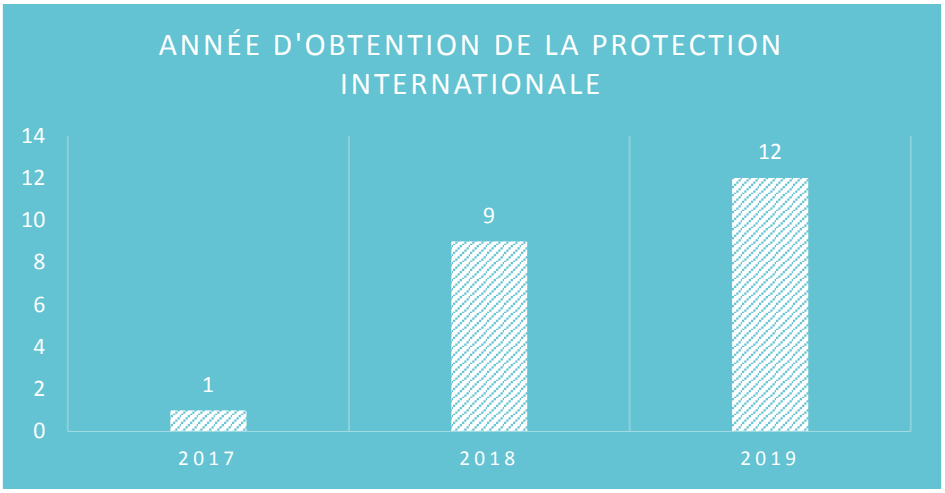

Ce graphique révèle que sur le territoire, la tension est moindre quant au délai d'attribution de logement ou place en résidence des jeunes : en effet, les personnes accompagnées en 2020 ont majoritairement obtenu leur statut en 2019.

Le délai d'attente en résidence des jeunes est également court ; nous avons observé 4 mois en moyenne entre le dépôt de la demande et l'attribution d'une chambre cette année.

L'année d'obtention du statut a un impact sur l'accompagnement de manière générale : en effet, les personnes reconnues réfugiées ou bénéficiaires de la protection subsidiaire depuis 2017 ou 2018 ont été accompagnées plus longtemps par la structure du DNA qui oriente. Ils ont donc généralement avancé sur les démarches liées à leur statut : état civil auprès de l'OFPRA, demande de réunification familiale, titre de voyage ou passeport, permis de conduire et CIR. A l'accueil en mesure, le projet personnalisé porte davantage sur le volet logement et sur un emploi durable avec bien évidemment des exceptions notamment lorsque les personnes sont en procédure de rétablissement de leur état civil auprès de l'OFPRA, procédure juridique longue auprès du Tribunal de Paris.

Insertion professionnelle à l'arrivée en mesure

Au démarrage de la mesure, 7 ménages sur 22 étaient en situation d'emploi soit **32%** :

- 3 hommes isolés travaillent en CDD à temps plein
- un père de famille en CDD en temps plein
- 3 hommes seuls en chantiers d'insertion avec des ressources de 500€ environ.

Nous avons été confrontés pour un homme à des démarches complexes en partenariat avec l'unité d'accompagnement social de pôle emploi ; en effet, cet homme était salarié sans contrat ni ressources fixes depuis plusieurs mois. Son employeur n'ayant pas fait de déclaration appropriée, monsieur était en fin de contrat et sans indemnités.

Les 14 autres ménages avaient un droit au RSA ou une garantie jeune.

La pandémie a de fait eu un impact sur l'emploi, notamment sur les emplois intérimaires qu'occupent nombre de personnes réfugiées que nous accompagnons. Cependant, nous verrons que l'insertion professionnelle est positive en fin d'accompagnement avec des projets professionnels à plus long terme.

Enfin, les structures du DNA n'ont que 6 mois pour ouvrir tous les droits sociaux liés au statut et notamment préparer le relogement ; au cours de ces 6 mois, les personnes honorent leur Contrat d'Intégration Républicaine en suivant les journées OFII et surtout les cours de français ce qui ne permet pas de travailler concrètement sur l'insertion en emploi.

La résidence des jeunes

Nous avons formalisé notre collaboration avec la Résidence des jeunes grâce au financement de l'Etat mai 2019 afin d'offrir une réponse spécifique au jeunes de moins de 25 ans ayant obtenu une protection internationale et hébergés dans une structure du DNA. La convention prévoit notre double intervention pour favoriser l'intégration en logement, social et professionnelle des jeunes accompagnés :

- notre association exerce une mesure d'accompagnement réfugié du même type qu'en logement social : démarches spécifiques liées au statut de réfugié (état civil, réunification familiale), recherche d'un logement stable et d'un emploi en s'appuyant sur les partenaires tels que la mission locale,
- la résidence des jeunes accompagne sur l'appropriation du premier logement en autonomie et la vie quotidienne : vie sociale et culturelle, découverte du quartier, gestion du budget lié au logement.

La résidence des jeunes est l'unique hébergement proposé aux réfugiés et bénéficiaires de protection subsidiaire âgés de moins de 25 ans sans ressource stable de travail sur le territoire

On constate que les mesures d'accompagnement en résidence des jeunes peinent à se développer ; 3 accompagnements ont été réalisés en 2020 mais la tendance de début 2021 montre que cette alternative commence à être communiquée dans les structures du DNA.

Des personnes hébergées en CADA à Nantes expriment le souhait de s'installer sur Saint Nazaire pour les opportunités d'emploi que la commune propose : 2 ménages nous en ont fait part.

Nous sommes encore en phase d'adaptation sur les accueils en résidence de jeunes et organisons progressivement l'accueil et l'accompagnement conjointement avec notre partenaire pour faciliter les accueils. En effet, les difficultés que nous rencontrons encore sont :

- L'orientation vers la résidence est parfois subie et n'a pas l'adhésion de la personne : nous sommes présents au premier entretien d'admission avec la personne, le référent du CADA et le responsable socio-éducatif de la résidence des jeunes. Il est donc important lors de cette première rencontre de présenter cette étape comme transitoire et nécessaire à l'insertion professionnelle qui sera le levier d'entrée en logement autonome,
- Le loyer est de 480,00€ environ hors APL ce qui est source de panique pour les personnes. Cependant, il comprend doutes les charges d'énergie et surtout 16 repas obligatoires. Ce temps de repas est intégré au projet éducatif de la résidence et ne peut être supprimé. C'est également un sujet de discussion à l'entrée que nous devons expliciter plus largement.

Evolution du dispositif depuis sa mise en place

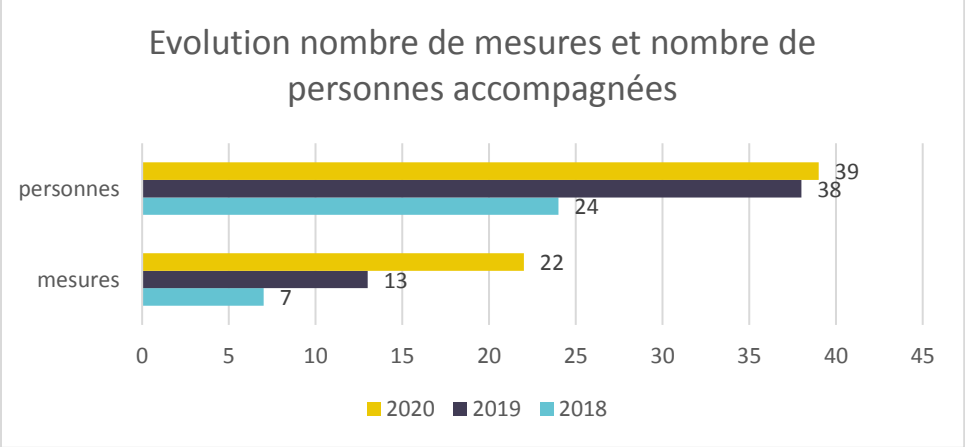

Comme nous l'évoquions dans la première partie, nous constatons l'augmentation graduelle du nombre de mesures, le nombre doublant pratiquement année après année avec une évolution du nombre de mesures en résidence des jeunes passant d'une seule en 2019 à 3 en 2020.

Les structures prescriptrices se diversifient avec deux orientations volontaires de Nantes même si le CADA France Horizon de Saint Nazaire demeure le plus important en nombre de ménages (12 hommes isolés pour une famille en 2020).

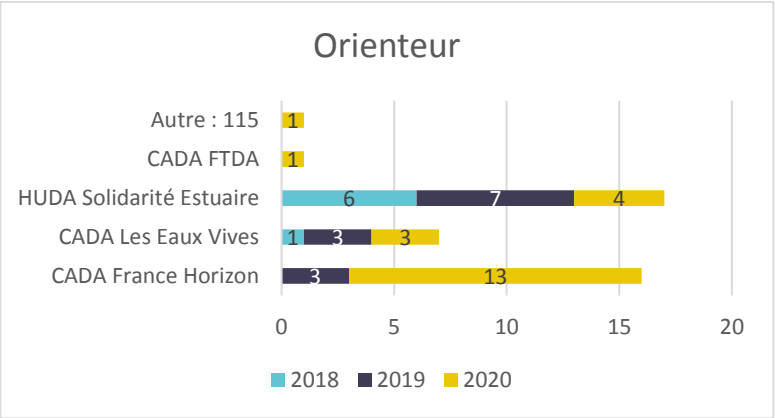

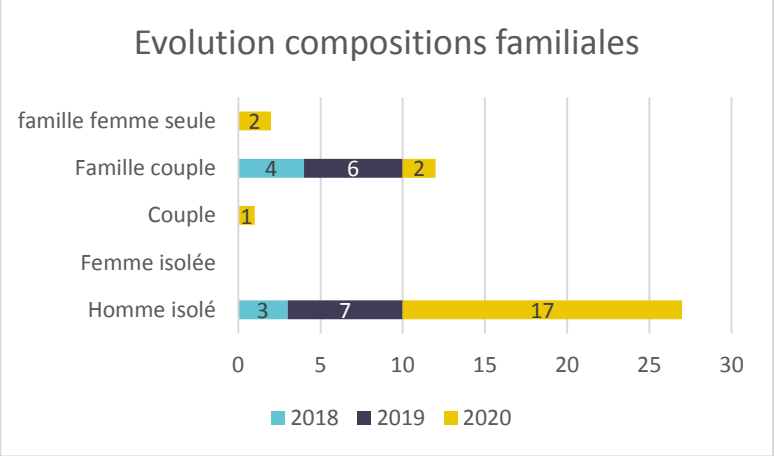

On constate la très forte augmentation d'hommes isolés en 2020 contre un relatif équilibre entre familles et personnes isolées jusque-là.

2. LES MENAGES QUI ONT QUITTE L'ACCOMPAGNEMENT REFUGIES 2020

9 ménages soit 21 personnes sont arrivés au terme de la mesure réfugié en 2020.

Ménages et personnes ayant quitté la mesure

Composition familiale des ménages (en ménages)

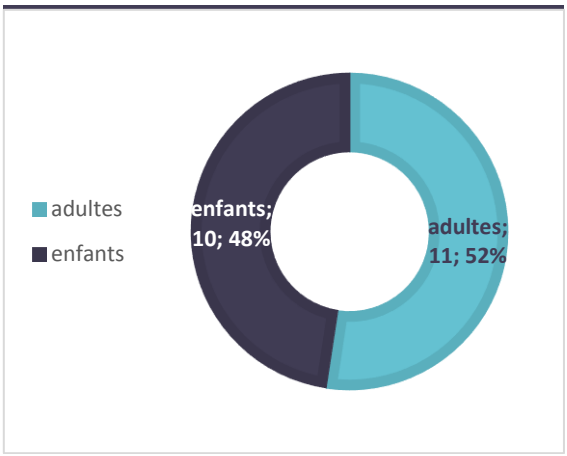

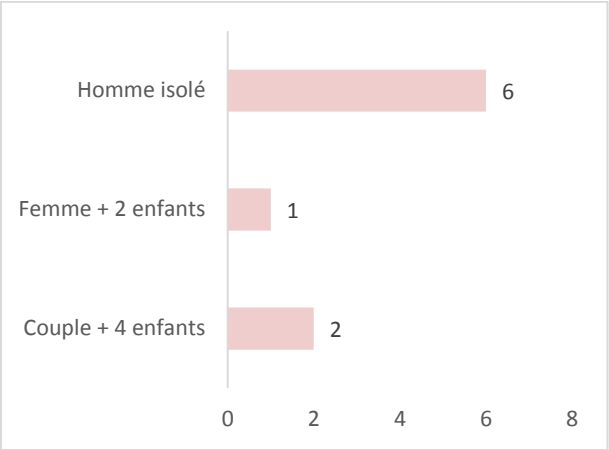

70% sont des hommes isolés

Motifs de fin d'accompagnement (en ménages)

Nous proposons de détailler les fins d'accompagnement selon les durées en mois car nous n'avons pas eu de fins de mesures liées à d'autres motifs que le terme de la mesure.

Fin de mesure au 6 mois intermédiaires : un ménage

Une non-adhésion à la mesure :

Une famille n'a pas adhéré à l'accompagnement réfugié : orientée depuis Nantes, madame a honoré ses premiers rendez-vous durant trois mois liés à l'installation et à l'équipement dans le logement mais a ensuite mis en échec les rencontres avec la travailleuse sociale au logement et au bureau. Le lien avec l'assistante sociale de l'EDS – Espace Départemental des Solidarités) s'est également distendu. Un rendez-vous avec la cheffe de service a mis un terme à la mesure d'un commun accord au terme des 6 premiers mois. Pour rappel, la préconisation de mesure est établie par la structure du DNA qui oriente en accord avec la personne accompagnée ; notre service établit un contrat d'engagement mutuel avec la personne bénéficiaire de la protection internationale qui faute de pouvoir s'exercer, s'annule lors d'un rendez-vous de clôture sans avertissement et d'une passation avec les services référents.

Fin de mesure au 12 mois conventionnels : deux ménages

- Un jeune homme entré à la résidence des jeunes le 15/10/19 a intégré logement du parc Silène quatre mois jour pour jour après. Nous avons pu poursuivre la mesure en appartement jusqu'au terme des 12 mois pour l'aider dans son appropriation du logement autonome et du budget lié. En emploi intérimaire à son entrée en logement, il a eu 25 ans en 2021 ce qui le sécurise, à l'avenir, d'un point de vue financier.
- Un homme salarié en chantier d'insertion, célibataire et sans enfants. Reconnu réfugié depuis octobre 2018, Monsieur avait été soutenu par le CADA pour nombre de démarches liées à son statut. Ayant validé le CIR, nous avons centré notre accompagnement sur l'apprentissage des démarches administratives et l'appropriation du logement. Au terme des 12 mois, Monsieur est en attente de

proposition de mutation de logement car il ne se sent pas en sécurité dans son appartement au rez-de-chaussée.

Renouvellements exceptionnels dus au confinement

Comme je l'ai évoqué précédemment, nous avons sollicité des renouvellements exceptionnels pour 4 ménages dont la mesure arrivait à son terme entre février et avril 2020 afin de réaliser des passations de qualité avec les référents de droit commun et établir un bilan avec les personnes accompagnées.

Ces renouvellements ont concerné :

- Deux familles avec 4 enfants,
- Un homme seul en logement du parc public.

Renouvellements exceptionnels hors confinement

Nous avons sollicité 3 renouvellements exceptionnels pour 3 hommes isolés en logements du parc public :

- Un homme entré en logement du parc public en septembre 2018. Un renouvellement de 6 mois a été validé pour poursuivre avec monsieur le travail sur l'apprentissage du fonctionnement des organisations diverses (bailleur, fournisseurs d'énergie, trésorerie, banque), mieux discerner les numéros d'urgence en tant que locataire, faire rétablir son état civil auprès de l'OFPRA et apurer sa situation auprès de la SNCF où des dettes importantes étaient à échelonner.
- Un homme isolé entré en logement en décembre 2018 confronté à des difficultés de gestion de budget. Au terme de 18 mois d'accompagnement, nous avons sollicité une mesure ALI pour poursuivre la sécurisation de son parcours locatif.
- Un homme seul entré en logement en avril 2019 : ce monsieur autonome dans ses démarches mais qui nécessitait un soutien pour garantir la stabilité de son budget et approfondir la connaissance des interlocuteurs du bailleur.

Durée d'accompagnement des ménages sortis

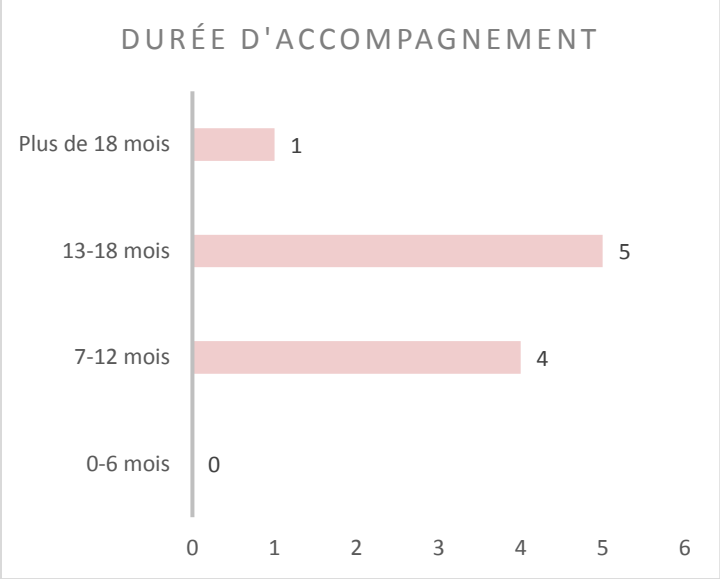

La durée moyenne d'accompagnement est de 453 jours soit 15 mois. Cette durée est largement impactée par les renouvellements liés au confinement de mars 2020 (3 ménages sur 9 concernés).

Cependant, il nous est apparu avec l'expérience que des situations particulières pouvaient nécessiter plus de 12 mois d'accompagnement réfugiés. Nos observations montrent que la mesure nécessite plus de mois dans les cas suivants :

- Changement de situation professionnelle : celle-ci occasionne des changements de référence notamment lorsque la personne accède à un CDD et perd son droit au RSA et nécessite un accompagnement au budget.
- Rétablissement de l'état civil à l'OFPRA qui empêche des démarches de titre de voyage, passeport, permis de conduire.
- Enfin, lorsque la personne souhaite faire une réunification familiale, la démarche restant complexe à entamer en autonomie. Ayant accueilli de plus nombreux hommes isolés, nous sommes très largement un soutien administratif dans cette procédure qui aboutit bien après l'exercice de notre mesure.

Solution d'hébergement à la sortie pour les jeunes de la RDJ

Un jeune homme a quitté la résidence des jeunes en 2020 pour entrer en logement du parc public Silène. En effet, arrivée grâce à un contrat de travail à durée déterminée, il a pu intégrer un logement autonome quatre mois après son entrée à la résidence des jeunes. Nous L'unavons poursuivi la mesure 8 mois en logement afin de permettre à ce jeune homme de s'approprier le logement et le budget afférent car il a fait preuve d'une excellente autonomie dans ses démarches.
Un second jeune homme s(non compté dans nos 9 ménages partis) a traversé d'importantes difficultés de paiement à la résidence des jeunes dès son arrivée en janvier 2020. A son entrée en résidence, il était salarié mais ne s'est pas acquitté des deux premières factures. En fin de contrat dès février 20 mais âgé alors de 25 ans, nous avons pu l'accompagner sur le dossier RSA. Monsieur n'a pas encore retrouvé d'emploi et nous avons sollicité un renouvellement exceptionnel de la mesure pour 6 mois pour accompagner sur les démarches emploi et budget.
La résidence des jeunes propose une chambre ou un studio avec un loyer toutes charges comprises. L'ouverture de compteurs, la mensualisation des consommations d'énergie restent un apprentissage essentiel à l'entrée en logement et il nous semble essentiel de pouvoir maintenir par un renouvellement exceptionnel la dynamique de la mesure en facilitant l'installation et en sécurisant leur futur en tant que locataire.

Insertion professionnelle

Type de ressources et montant à la sortie (en personnes adultes)

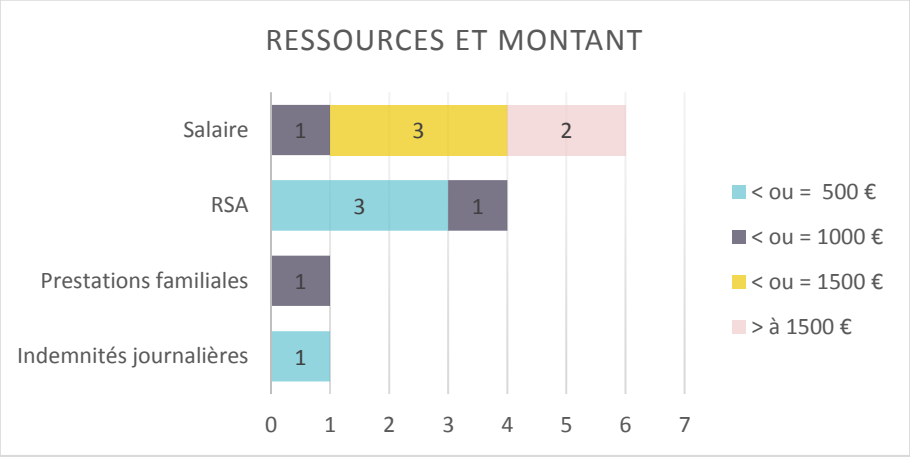

On constate que la mesure d'accompagnement réfugié augmente les opportunités d'insertion professionnelle durable pour 50% des personnes adultes accompagnées alors qu'elles ne sont que 33% en emploi au démarrage de la mesure.
Les personnes accèdent à des emplois peu qualifiés à la fois en raison de :

- la difficulté à faire reconnaitre des diplômes étrangers et obtenir une équivalence,
- leur impatience à entrer sur le marché de l'emploi après une demande d'asile où l'accès au travail est très limité,
- leur territoire d'installation à Saint Nazaire avec de nombreuses propositions d'emplois dans le bâtiment et l'industrie pour des emplois peu qualifiés.

Situation au regard de l'emploi à la sortie (en personnes adultes)

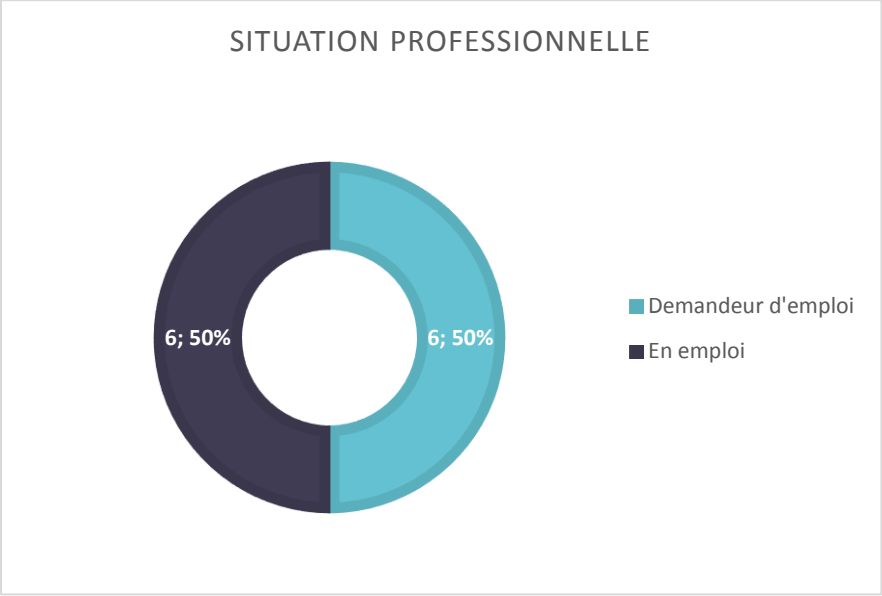

Types de contrat de travail à la sortie et domaine d'activité (en personnes adultes)

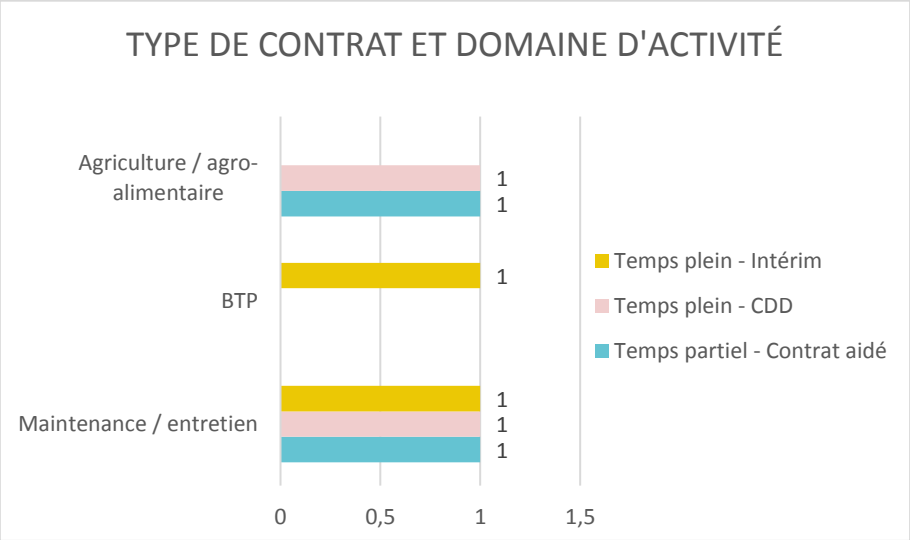

Il est important pour nous ici de saluer le partenariat très riche et coopératif que nous entretenons avec Unité emploi, l'accompagnement social de Pôle emploi et la mission locale. En effet, nous ne sommes pas en charge de l'insertion professionnelle ; cependant, nous travaillons de concert avec nos partenaires et sommes présents sur les rendez-vous, avons pu nous appuyer sur leur expertise et accompagner à la construction du projet professionnel.

Nous constatons également un travail nécessaire de déconstruction de la notion de travail et apprentissage des règles du travail en France : contrat, charges, impôts, obligations d'horaires…

s

3. VIE DU SERVICE

Nous avons constaté en 2020 une amélioration des passations avec les référents de structures du DNA notamment sur les démarches qui leur incombent : ouverture de compteur, aide à l'installation en collaboration avec les services sociaux CAF et de secteur.
Cependant, nous sommes encore confrontés à des difficultés sur la visibilité de la liste d'attente que ce soit en logement du parc public ou sur la résidence des jeunes, les structures du DNA nous transmettant rarement la copie des demandes en direct.
De plus, cette liste d'attente a été très impactée par la création des opérations dites intercalaires sur le territoire nantais. La mise à disposition des places d'hébergement collectif à la clinique Sourdille et à la caserne Moncey à partir de la rentrée 2020 ont généré un départ important des personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire en présence indue – présents depuis plus de 6 mois - des CADA-HUDA. Si les demandes premières des personnes orientées vers ces dispositifs intercalaires portaient sur une demande en local, une réorientation s'est opérée.
Nous travaillons de concert avec les services du contingent préfectoral et de la résidence des jeunes pour améliorer cette visibilité afin de mieux préparer les accueils et disposer des rapports sociaux pour travailler en amont les références et les problématiques particulières des ménages. Cette préparation en amont est essentielle dans un dispositif où les entrées en logement sont très rapides afin de sécuriser les personnes lors de la passation et établir un lien de confiance pour les travailleurs sociaux.
Comme nous l'avons défini dès le départ de ces mesures d'accompagnement réfugiés, il est essentiel pour notre service de ne pas se substituer au droit commun et de bien accompagner vers une autonomie de la personne en l'aidant à identifier progressivement les interlocuteurs pouvant répondre à ces besoins. Ainsi, ce dispositif repose à la fois sur :

- Une mise en réseau et un travail partenarial
- Des actions collectives thématiques : emploi, logement et démarches administratives en France.

Nous poursuivons cette mise en réseau pour proposer dès que les mesures sanitaires nous le permettront des actions individuelles et collectives.

Recueillis après les confinements, extrait du Petit journal

« J'ai vécu bizarrement le confinement, je ne travaille pas d'abord, c'est quelque chose qui ne donne pas le courage, en plus là je ne pouvais pas sortir faire ce que je veux dehors, ça décourage encore plus. Même si tu ne fais rien mais que tu sors voir tes amis, tu oublies les soucis mais là rien.
Aussi quand je cours je pars loin, mais avec le confinement j'étais limité, ça me donnait moins envie qu'avant de faire du sport, je sens mon corps qui se ramollit et je manque d'envie. J'ai besoin de sortir pour oublier mes mauvaises pensées. » Monsieur B
« Pendant le confinement ça ne va pas. Le 1er confinement était plus facile que le deuxième : il y avait moins de contrôle de police, le masque n'était pas obligatoire dans la rue. Je n'aime pas le masque, je ne suis pas habitué, ça me gêne, la chaleur, le manque de respiration. J'ai toujours essayé de voir mes amis malgré les risques, je les fréquentais un peu encore. » Monsieur D

CONCLUSION

Cette année 2020 marquée par le virus a eu un impact sur le projet du service « accompagnement réfugiés » en freinant toutes les actions collectives que nous souhaitions pouvoir mettre en place. Si nous avons pu poursuivre la recherche de partenariat notamment avec des acteurs de l'emploi (Programme Tempo de la Ruche, programme Migr'actions), les actions collectives ont été rendues compliquées à organiser du fait de manque de salles adaptées à des horaires de soirée pour ces personnes en emploi pour beaucoup.

Pourtant, nous disposons au sein du pôle d'un atout essentiel avec la plateforme PARL'On qui, par les évènements et l'élaboration des fiches thématiques nous a permis de rompre l'isolement des personnes réfugiées en recueillant leurs témoignages ou avis sur ces fiches. Cette coopération consolide notre action auprès des bénéficiaires de la protection subsidiaire et notre souhait est de pouvoir en 2021 organiser des actions collectives thématiques en s'appuyant sur les outils de la plateforme et sur ceux de nos partenaires notamment dans le secteur de l'emploi, secteur impacté par la crise sanitaire.

Enfin, nous abordons 2021 avec une réforme de l'APL – Aide Personnalisée au Logement – qui génère une importante augmentation des résiduels de loyer à charge des locataires et donc des demandes de mutations économiques en croissante évolution.